



Intermarché Base de Levet

La direction répond à la grève par la répression et des sanctions

C'est une honte que le groupement Intermarché laisse pourrir un conflit comme cela vient de se passer à la base de Levet, sans ouverture de réelles négociations sur les revendications des grévistes.

Les salariés de la base de Levet étaient en grève du 17 au 24 mars 2010 pour différentes revendications notamment les salaires, les heures supplémentaires abusives, la perte de l'intéressement, des sanctions, un climat social qui ne cesse de se dégrader depuis plusieurs mois avec de nombreuses affaires devant la justice.

Les provocations des membres de la direction, la politique de rigueur salariale, ainsi que le manque de respect de cette direction vis-à-vis de toutes les instances représentatives élues ou envers les salariés ont conduits à la situation actuelle.

Pire encore, un membre de la direction, durant le conflit, met le feu aux poudres et dit aux grévistes que « dans le contexte actuel, avec plus de 10% de chômeurs, il faut s'estimer heureux d'avoir du travail ».

La seule réponse de la direction est d'assigner les salariés au tribunal et de briser la grève en faisant faire la préparation sur les autres bases.

Le vendredi 12 mars, le délégué syndical CGT est agressé physiquement par le directeur alors qu'il préparait des tracts pour la grève.

Le samedi 13 mars, le délégué syndical CGT est mis en mise à pied conservatoire alors qu'il est en accident de travail pour 8 jours suite à l'agression par le directeur

Vendredi 19 mars, les salariés sont reçus à l'inspection du travail, la direction refuse l'invitation.

Lundi 22 mars, les salariés sont assignés par la direction au Tribunal de Grande Instance de Bourges

Mercredi 24 mars, les salariés sont délogés par la gendarmerie et sont contraints de reprendre le travail.

Jeudi 25 mars, la direction refuse l'entrée de l'entreprise aux salariés grévistes et met les principaux responsables syndicaux (CGT et FO) en mise à pied conservatoire.

Samedi 27 mars, 15 anciens grévistes reçoivent de la direction une lettre de convocation en vue d'une sanction disciplinaire.

La direction a annoncé que cette grève leur a coûté 750 000€ par jour alors que les revendications des salariés auraient coûtées 250 000€ par an.

Il est inacceptable que ce soit les salariés qui soient condamnés dans cette histoire. La direction est la seule responsable de ce mouvement, en ne répondant pas aux revendications et en provoquant les grévistes.

Quand à la Préfecture, dans la lignée de la politique de Mr Sarkozy, au lieu de nommer un

médiateur et de pousser la direction à la table des négociations, préfère jouer la carte de la répression en envoyant une douzaine de gendarmes afin d'évacuer le piquet de grève. Il est clair que dans cette affaire la préfecture est à la botte du patronat.

Ces agissements sont une atteinte grave au droit du travail et à la dignité des travailleurs

Les Pouvoirs Publics sont les garants des lois et règlements de ce pays. C'est pourquoi nous demandons à la Préfecture de faire respecter le droit de grève dans l'entreprise, et ceci sur l'ensemble du département.

- ☞ Nous demandons que les directions arrêtent de se renvoyer la balle : qui est le décideur sur les

établissements, la direction locale ?
La direction nationale ?

- ☞ Nous dénonçons la provocation, l'arrogance, le harcèlement permanent de la direction envers les salariés et envers les élus ou représentants syndicaux.

- ☞ Nous demandons l'engagement de la direction nationale qu'il n'y aura aucune pression, l'annulation des sanctions sur les personnels ayant fait grève.

- ☞ Nous demandons une réponse aux revendications légitimes des salariés

Nous appelons les salariés, les privés d'emplois, retraités, clients, citoyens et famille des salariés à venir se rassembler :

devant la base Intermarché de Levet le

Jeudi 8 Avril 2010

à 10h00

pour protester contre ces patrons voyous et soutenir les salariés sanctionnés

NOM, prénom et adresse :

Pour mon salaire, mon emploi, ma dignité, l'avenir de mes enfants :

- Je souhaite prendre contact avec la CGT
 - Je souhaite me syndiquer à la CGT
- (cocher la case choisie)

Signature

Bulletin à adresser à l'Union départementale CGT du Cher, 8, place Malus 1800 BOURGES
Tel 02 48 21 24 79 Fax 02 48 21 24 89 Courriel cgt.ud.cher@wanadoo.fr
Site Internet : www.ud18.cgt.fr
ou remettre à un(e) militant(e) de votre connaissance.